

COMMUNE DE SAINTE-AULDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE DU 10 DECEMBRE 2012

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil douze, le 10 décembre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, BARTHELEMY Thierry, CRUZ Sylvie, DE CAGNY Clémentine, ERHARD François, GEIST Gérard, GIROT Thomas, Nicole MAGUERESSE, PASCARD Evelyne, SADAUNE Jean-Luc, TEULADE Christiane, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine

Absent avec pouvoir : M. Gérard NOIRET ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc SADAUNE

Secrétaire de séance : M. Martial BAHIN

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2012.

1. Contrat de maintenance SISTEC

Le contrat de maintenance SISTEC (logiciel facturation cantine) a une validité de 3 ans et arrive à échéance. A cet effet, il est nécessaire de le renouveler avec date d'effet au 1er janvier 2013, et ce, pour un montant annuel de 241,60 € et une validité de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire, à signer le nouveau contrat de maintenance SISTEC et à régler annuellement le montant annoncé.

2. Contrat de maintenance OTIS (ascenseur mairie)

Le contrat de maintenance concernant l'entretien obligatoire de l'ascenseur de la mairie arrive à son terme. Il est nécessaire de signer un nouveau contrat de maintenance, d'une validité d'un an, renouvelable 3 ans pour un montant annuel de 2 990 €, payable par semestre soit 1 495 € TTC en janvier et en juin 2013.

Un débat d'engage sur le montant considéré trop élevé au regard des services rendus, même si les visites d'entretien sont mensuelles. Il est considéré que l'utilisation de l'ascenseur est épisodique et que, n'étant plus sous garantie, il serait peut-être possible de faire jouer la concurrence en faisant d'autres devis d'entretien. Le maire se chargera donc de ces démarches comparatives.

De plus, il conviendra de se souvenir que le contrat reconduit aujourd'hui est prévu certes pour trois années, amis reconductible chaque année et donc dénonçable annuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le nouveau contrat de maintenance OTIS.

3. Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs

Le prochain recensement de la population de la commune de Sainte-Aulde aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. A cet effet et, comme au précédent recensement, la commune a obligation de recruter deux agents recenseurs, qui auront à gérer, par moitié la commune (le bourg et Chamoust – Caumont et Moitiébard).



Au regard de nombreux critères, disponibilité, connaissance de la commune, facilité de contact et rigueur dans la rédaction des documents, le maire, assisté de ces adjoints, a choisi de recruter M. BENEY Jean-Marc et Mme VIOLLET Aurielle.

Le maire ajoute que cette charge n'est pas anodine tant les déplacements sont nombreux aux domiciles des administrés (souvent le week-end), que l'accueil qui est réservé aux recenseurs n'est pas toujours agréable. Il indique qu'une compensation financière sera versée au titre des frais d'essence induits.

Ces deux agents seront encadrés par Mme GONCALVES Nadège, secrétaire de mairie et coordonnateur communal.

Les agents seront rémunérés selon la dotation forfaitaire attribuée à la commune par l'État, soit 1 451.00 € partagée à part égale soit 725.50 € par agent, arrondis à la somme de 750 € chacun. Les charges sociales afférentes à ces salaires seront prises en charge par la mairie.

Après avoir entendu Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de conforter le choix et la nomination des personnes, et la rémunération selon les critères énoncés.

4. Frais de scolarité dus à la commune de La Ferté-sous-Jouarre

La commune de Sainte-Aulde a régulièrement des enfants saintaldais solarisés en classes spécialisées à La Ferté-sous-Jouarre.

Chaque année des frais de fonctionnement sont donc à verser à la commune de La Ferté-sous-Jouarre. Il résulte, après plusieurs décomptes, qu'il reste à régler à la commune de La Ferté-sous-Jouarre, la somme de 601,97 € correspondant à l'année 2009/2010.

Au regard de ces nouveaux éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, à émettre le mandat correspondant aux frais annoncés.

5. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Par délibération en date du 23 février 2012, le conseil municipal a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en remplacement de son Plan d'Occupation des Sols sur la commune adopté il y a 10 ans.

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'en application des articles L.123-1, L.123-9 et L.123-18 du code de l'urbanisme, un débat doit être tenu au sein du conseil municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme. Il porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de Sainte-Aulde. Le maire ajoute que la phase actuellement débattue ne porte que sur les grandes orientations que le conseil municipal entend retenir pour l'évolution de la commune à un horizon de 10-15 ans. La phase suivante consistera à concrétiser sur le terrain ces dispositions (plan de zonage, projets d'urbanisme et économique, etc.). Ensuite, viendra celle de l'enquête publique où chacun (administrés, administrations, etc.) pourra exprimer son avis, ses requêtes, etc.



Le PADD retient les orientations principales suivantes :

- maîtriser le développement de l'urbanisation en tenant compte des contraintes environnementales et réglementaires ;
- maintenir et encourager le développement des activités économiques ;
- permettre le maintien et le développement des activités agricoles, maraîchères et d'élevage ainsi que leur diversification ;
- préserver les paysages et le cadre de vie en tenant compte des risques naturels et en respectant le patrimoine naturel et architectural du village et des hameaux.

Le conseil municipal ayant débattu, il en ressort les éléments suivants :

- **l'activité de loisirs est confirmée** de façon volontariste par le conseil municipal qui estime qu'il serait possible d'ajouter **la création d'un ponton sur les bords de Marne** afin de faciliter l'accostage de bateaux, mais aussi l'accès aux itinéraires de randonnée, etc. ;
- **la prise en compte des contraintes et des impératifs** de voirie, de réseaux, de risques naturels, de préservation des patrimoines vert et architectural locaux, est clairement affirmée ;
- **la prise en compte des nécessités de développement de la commune** tant sur le plan démographique qu'économique est également affirmée au regard de la survie du village à moyen terme, comme une entité vivante et attractive (jeunes habitants, artisans, etc.) ;
- **la prise en compte des choix des communes limitrophes ou proches** est souhaitée, afin d'assurer une cohérence globale au développement du canton ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Aulde.

6. Participation communale aux frais de la classe découverte envisagé par l'école des Noisetiers.

Le maire rappelle que la commission scolaire avait émis l'idée de soutenir un projet de « classe découverte » s'il devait être organisé par l'équipe enseignante. Cette idée avait été relayée ensuite en conseil d'école. Aujourd'hui, un projet de voyage à Ver-sur-Mer (Normandie) du 3 au 6 juin 2013 (4 jours-3 nuits) a été retenu par les enseignantes en partenariat avec un organisateur « Globe talker ». 37 enfants de 7 à 11 ans seraient concernés avec un programme comprenant le voyage en car aller-retour, des visites culturelles, activités sportives, visites d'entreprises et de lieux environnementaux (marais, ostréiculture), etc., l'hébergement et les repas. Le coût est de 9 657 € (soit 261 €/enfant). L'association Class'Noisette apporte une contribution de 3 300 € (rendue possible grâce à un don fait par l'association « Les étoiles de Sainte-Aulde » en fin d'exercice). Après un débat sur le montant susceptible d'être versé par les familles et la commune, le conseil municipal décide d'accorder 2 000 € à cette opération (soit 54 € par enfant).



Questions diverses

Actualité de la CCPF

Le maire informe son conseil des derniers développements de la question des retraits des potentialités de développement économique sur la zone des Effaneaux, décidés par le conseil régional d'Ile-de-France à la demande d'élus locaux.

Chantier des abords de l'école

Le chantier commence, comme prévu, le 11 décembre (trottoirs, accotements, etc.), tandis que les enrobés seront effectués en janvier.

Portes extérieures du préfabriqué de l'école

Ainsi que nous le craignons, l'entreprise qui devait les fournir a bien fait faillite (aucun acompte n'avait été versé) ; de sorte qu'un nouveau dossier devra être déposé auprès de la DGE en 2013.

Bossage rue André Mirat (Chamoust)

Le maire indique que la commission « voirie » s'est rendue sur le terrain le 26 novembre dernier et a conclu à l'utilité de l'aménagement d'un ralentisseur côté CD 603 en arrivant de l'autoroute A4. Des devis seront donc réalisés pour des bandes rugueuses.

Formation aux premiers secours

Le maire indique qu'il a rencontré le nouveau responsable de l'unité des Pompiers de La Ferté-sous-Jouarre afin de lui présenter la commune. Il a saisi cette occasion pour lui demander, comme suite à une précédente intention du conseil, si des formations aux premiers secours pouvaient être organisées en mairie. Des séances de PSC (Premiers Secours Civiques 1) pourraient regrouper 6 stagiaires par séance pour 50 € par personne. Il est demandé si un diplôme ou une attestation de suivi de stage seront fournis à l'issue de la formation.

Une communication sera entreprise auprès de la population afin de recenser les personnes éventuellement intéressées.

La question est alors posée de la date d'arrivée des défibrillateurs offerts par le Rotary Club. Le maire indique n'avoir en effet aucune nouvelle de calendrier.

Remerciements de la commune

Le maire indique qu'une administrée a offert à la commune les suspensions en rideaux de Noël placées à l'école et à la mairie. Le conseil la remercie chaleureusement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 22h40

Gérard GEIST
maire